

### Portrait rural de Rhône-Alpes : l'agriculture



# Agriculture rurale, agriculture urbaine : une différence toute relative

Près de 25 000 exploitations agricoles, sur les 39 000 recensées en 2010, ont leur siège dans une commune rurale rhônalpine. Leur part diminue sous l'effet de l'extension des zones urbaines. Les différences structurelles entre exploitations rurales et urbaines sont minces et tiennent davantage à leur localisation géographique (plaine/montagne) ou à la nature de leurs productions. Mais leur poids dans l'économie des territoires est très différent : l'emploi dans les exploitations agricoles représente plus de 10 % de l'emploi total en zone rurale\*, contre seulement 1 % en zone urbaine\*.

*Cette étude contribue au « Portrait social du rural », à paraître, réalisé pour la plateforme de l'observation sociale en Rhône-Alpes (Posra) présidée par le Préfet de région.*

\*Les zonages appliqués sont ceux de l'Insee, Cf définitions page 4

### Plus d'une exploitation agricole sur trois est située en zone urbaine

24 900 exploitations agricoles rhônalpines recensées en 2010 ont leur siège dans une commune rurale\*, contre 14 100 dans une commune urbaine\*. La part des exploitations urbaines dans la région (36 %) est nettement supérieure à la moyenne nationale (24 %).

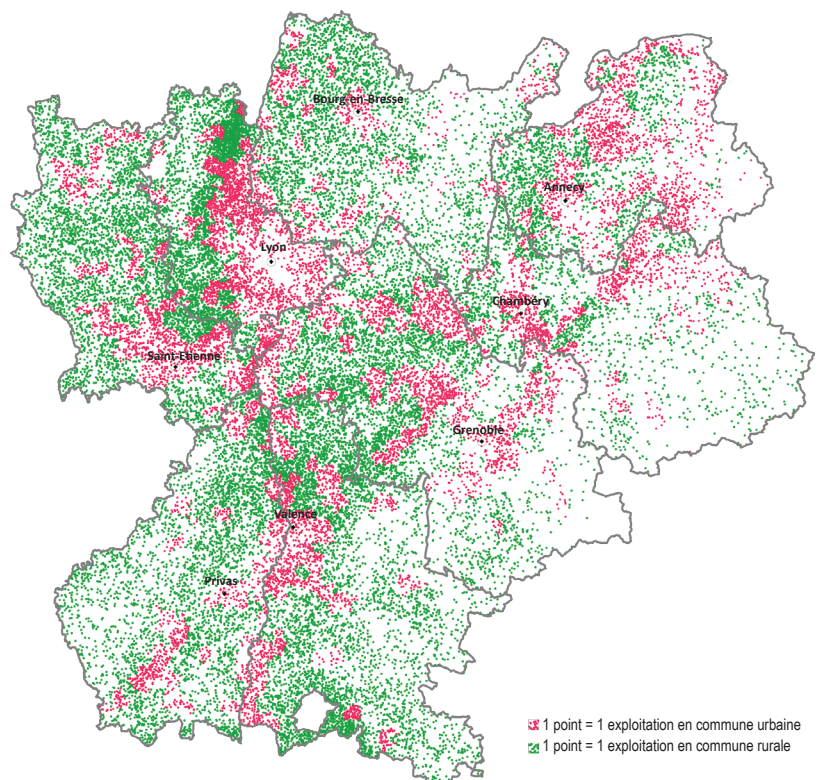
La Haute-Savoie compte le plus fort taux d'exploitations urbaines (54 %), suivie par le Rhône et la Savoie. A l'inverse, l'Ardèche et l'Ain sont les départements « les plus ruraux », suivis par la Drôme.

L'agriculture française est soumise depuis plusieurs décennies à une restructuration continue : le nombre

d'exploitations décroît régulièrement, celles qui restent s'agrandissent en reprenant l'essentiel des terres des cédants. En Rhône-Alpes, le nombre d'exploitations a chuté de 29 % en dix ans dans les communes rurales et de 35 % dans les communes urbaines. Dans le même temps, la surface agricole utilisée a diminué de 5 % en zone rurale, et de 7 % en zone urbaine, où la pression foncière est supérieure ; la surface moyenne d'une exploitation agricole est passée, quant à elle, de 30 à 40 hectares en rural, et de 21 à 30 hectares en urbain<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les évolutions sont calculées à zonage constant.

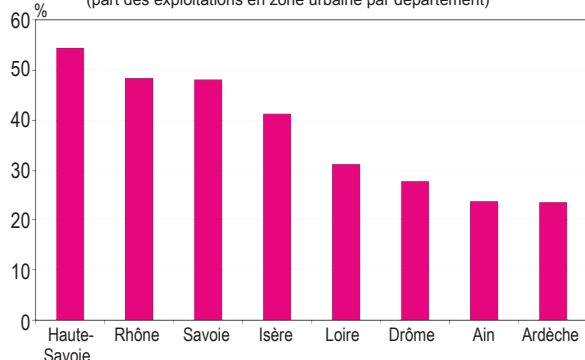
### 24 900 exploitations agricoles dans les communes rurales



■ 1 point = 1 exploitation en commune urbaine  
■ 1 point = 1 exploitation en commune rurale

Source : Agreste-Recensement agricole 2010

### 54 % des exploitations de Haute-Savoie sont en zone urbaine (part des exploitations en zone urbaine par département)



Source : Agreste-Recensement agricole 2010



## Plus d'élevage en rural, plus de cultures en urbain

Toutes les orientations techniques\* sont présentes dans chaque zone, créant une grande diversité, caractéristique de l'agriculture régionale. Dans les communes rurales, les productions dominantes en potentiel économique sont : bovins lait, viticulture et élevage hors sol (porcins, volailles). En zone urbaine, le podium est constitué de viticulture, bovins lait et maraîchage-horticulture. Les fruits sont également plus présents.

Les deux piliers de l'agriculture régionale, bovins lait et viticulture, sont donc communs aux deux tiers, tandis que l'élevage hors sol, plus présent dans les communes rurales, et le maraîchage-horticulture, nettement plus répandu dans les communes urbaines, sont discriminants. Cette spécialisation des orientations est en partie due aux contraintes physiques : même si le zonage rural/urbain ne coïn-

	Zone rurale (zonage 2010)	Zone urbaine (zonage 2010)	Total
Nombre d'exploitations en 2000	35 330	21 632	56 962
Nombre d'exploitations en 2010	24 911	14 109	39 020
SAU en 2000 (ha)	1 063 490	463 233	1 526 724
SAU en 2010 (ha)	1 006 204	429 190	1 435 394

Source : Agreste-Recensements agricoles 2000 et 2010

cide pas exactement avec le zonage montagne/plaine, les communes rurales sont majoritairement en montagne, là où l'agriculture n'a guère d'autre alternative que l'élevage.

## Une main d'œuvre plus familiale dans les exploitations rurales

En zone rurale, les actifs familiaux\* fournissent 80 % du travail, dont 64 % pour les seuls exploitants\*. En zone urbaine, la famille produit 65 % du travail, les salariés permanents 16 %, les saisonniers

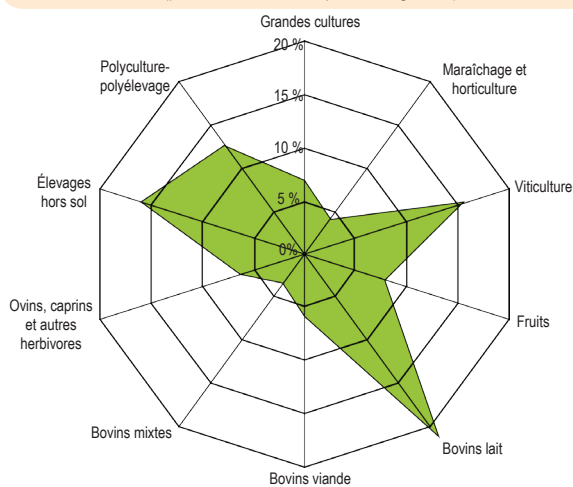
18 %. En moyenne, une exploitation urbaine utilise 1,6 ETP, contre 1,4 pour une exploitation rurale. L'agriculture urbaine est en effet orientée vers des productions plus consommatrices de main d'œuvre : maraîchage-horticulture, viticulture, arboriculture.

## Exploitant en commune rurale ou urbaine : quelle différence ?

Les différences de profil entre les exploitants des deux zones apparaissent assez ténues. La proximité des consommateurs

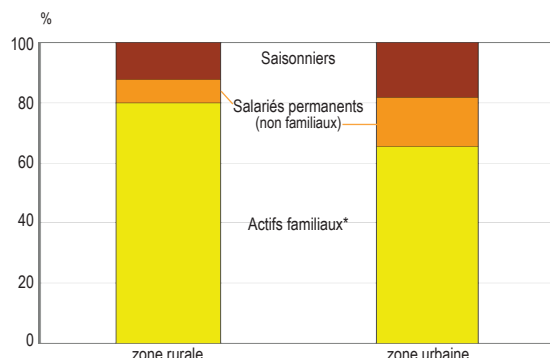
\*Cf. définitions page 4

### Bovins lait, premier potentiel agricole en zone rurale (part des Oteux dans le potentiel agricole\*)



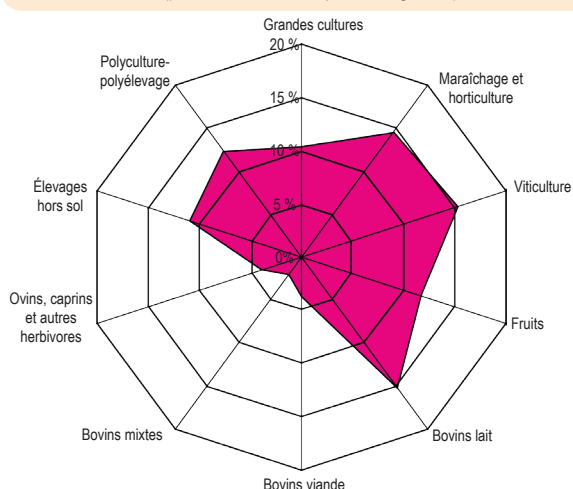
Source : Agreste-Recensement agricole 2010

### Les exploitants et leur famille fournissent 80 % du travail agricole en zone rurale



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

### Maraîchage-horticulture dans le peloton de tête en urbain (part des Oteux dans le potentiel agricole\*)



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

La main d'œuvre agricole (volume de travail en ETP)	Actifs familiaux*	Salariés permanents (non familiaux)	Saisonniers	Volume de travail total
<b>Rural, toutes orientations</b>	<b>28 164</b>	<b>2 841</b>	<b>4 301</b>	<b>35 306</b>
dont bovins lait	6 582	290	281	7 153
viticulture	3 344	580	1 150	5 074
polyculture et polyélevage	3 980	299	532	4 811
ovins, caprins et autres herbivores	3 521	275	221	4 016
<b>Urbain, toutes orientations</b>	<b>14 986</b>	<b>3 776</b>	<b>4 157</b>	<b>22 918</b>
dont viticulture	2 148	549	955	3 652
maraîchage et horticulture	1 143	1 632	689	3 464
fruits	1 456	358	1 430	3 243
bovins lait	2 701	173	137	3 011

Source : Agreste-Recensement agricole 2010



	zone rurale	zone urbaine	Rhône-Alpes
Nombre d'exploitations	24 911	14 109	39 020
dont pratiquant les circuits courts*	28 %	33 %	30 %
en agriculture biologique	6 %	4 %	5 %
pratiquant une activité de diversification*	18 %	17 %	17 %
Nombre d'exploitants (chefs et coexploitants)	29 775	16 330	46 405
âge moyen des exploitants	49 ans	51 ans	50 ans
part de femmes chez les exploitants	23 %	22 %	23 %
part de formation générale bac et +	19 %	21 %	20 %
part de formation agricole bac et +	20 %	19 %	20 %

Source : Agreste-Recensement agricole 2010

permet à un tiers des exploitations urbaines d'utiliser les circuits courts contre 28 % pour les exploitations rurales. L'engagement en agriculture biologique est un peu plus marqué dans les communes rurales, quel que soit le département concerné. Les activités de diversification (transformation de produits agricoles, hébergement-restauration...), sont pratiquées dans des proportions égales. L'âge moyen des exploitants en zone rurale est de 49 ans, contre 51 en zone urbaine : les éleveurs sont en effet, en moyenne, un peu plus jeunes que les « cultivateurs ». La féminisation et le niveau de formation sont quasi à l'identique entre les deux zones.

### 27 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, tant en rural qu'en urbain

Selon une idée préconçue, la situation d'une exploitation agricole dans une commune rurale ou urbaine, donc plus ou moins éloignée des centres d'activité économique, pourrait influencer sur la pluriactivité agricole. Au vu des résultats du recensement agricole en Rhône-Alpes, il semble qu'il n'en est rien.

6 700 chefs d'exploitation en communes rurales sont pluriactifs, soit 27 % de l'effectif de la zone. Ce taux est le même en zone urbaine, et correspond à la moyenne régionale qui place Rhône-Alpes en seconde position des régions métropoli-

### Qu'est ce que la pluriactivité agricole ?

De façon générale, la pluriactivité est l'exercice par une même personne de plusieurs emplois ou activités professionnelles, de façon successive ou simultanée, sur une année. Un pluriactif agricole est ainsi une personne :

- ayant une activité régulière sur une exploitation agricole,
- et déclarant exercer une profession principale ou une activité secondaire non agricole.

Il existe deux schémas principaux de pluriactivité agricole entre lesquels tous les intermédiaires sont possibles :

- des agriculteurs « à titre principal » dont le revenu agricole insuffisant pour couvrir les besoins du ménage doit être complété par une seconde activité professionnelle rémunérée,
- des représentants d'autres catégories socioprofessionnelles (salariés, artisans...) ayant une activité agricole souvent limitée (agriculteurs à titre secondaire) voire très limitée (les seuils définissant une exploitation agricole étant très bas, cette activité peut porter sur un hectare de culture ou quelques têtes de bétail seulement).

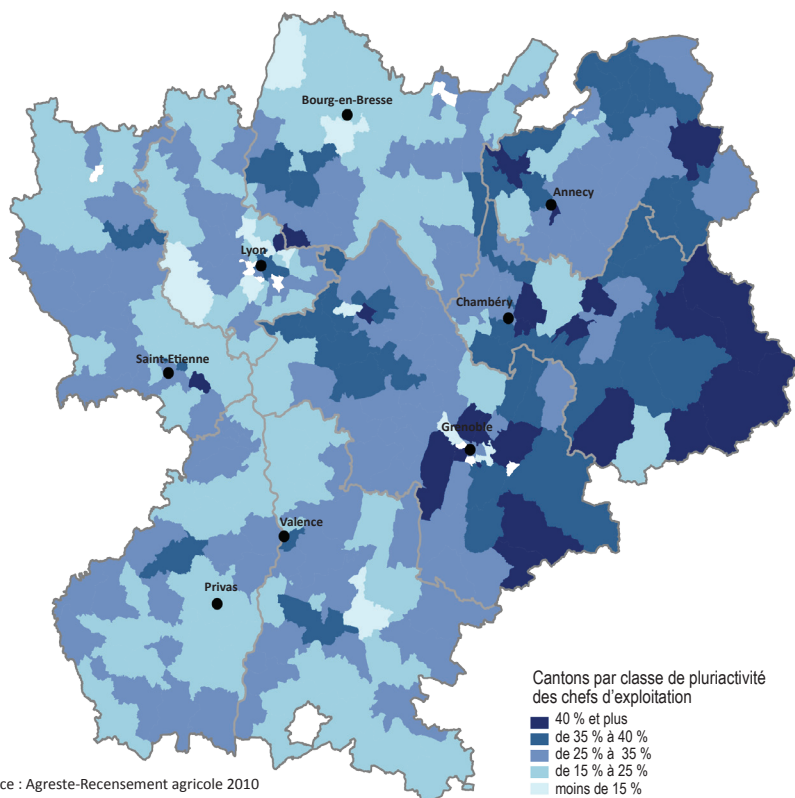
taines, derrière l'Alsace. Ce taux est également de 27 % dans chaque zone si on s'intéresse à l'ensemble des actifs familiaux et pas seulement aux chefs d'exploitation.

Plusieurs raisons peuvent être proposées pour expliquer ce résultat :

- d'une part, l'extension des unités urbaines en Rhône-Alpes est telle qu'une commune rurale se situe le plus souvent près d'une unité urbaine, ce qui pourrait atténuer les spécificités éventuelles des deux zones ;
- d'autre part, la pluriactivité agricole est soumise à des déterminismes plus forts que la distinction rural/urbain, notamment les potentiels locaux d'emplois ou les contraintes liées à l'orientation technique des exploitations.

Le taux de pluriactivité des chefs d'exploitation est minimum dans la production laitière (sauf dans les Savoie) et le maraîchage-horticulture. Ces productions très chronophages laissent peu de temps aux chefs d'exploitations pour exercer une autre activité. Des contraintes particulières s'y exercent : astreinte de la traite et, le cas échéant, temps consacré à la transformation des produits en orientation laitière, encadrement des salariés et temps consacré à la vente en maraîchage-horticulture.

### Forte pluriactivité des chefs d'exploitation en haute-montagne



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

Les départements alpins, Savoie, Haute-Savoie et Isère sont ceux qui comptent la plus grande part de chefs pluriactifs (38 % en Savoie). Les conditions climatiques étant difficiles en zone de montagne avec des hivers très longs, les agriculteurs exercent souvent une seconde activité professionnelle pendant la saison hivernale, qu'ils trouvent le plus souvent sur place avec les stations de sports d'hiver.





A l'autre extrémité de la chaîne, plus d'un chef d'exploitation sur trois est pluriactif dans les orientations grandes cultures, ovins-caprins, ou bovins viande. Deux facteurs se combinent pour expliquer ces taux élevés : d'une part, les contraintes sont moindres, en grandes cultures notamment ; d'autre part, ces exploitations sont, en Rhône-Alpes, très souvent de petite dimension, ce qui en fait l'archétype des exploitations agricoles à titre secondaire. Les pluriactifs agricoles se considèrent plus souvent exploitants à titre secondaire\* (55 % des cas) qu'à titre principal (45 %). Pour les exploitants à titre principal, les activités secondaires les plus courantes sont employé ou élu, loin devant artisan ou commerçant. Pour les exploitants à titre secondaire, les professions principales les plus représentées sont employé, artisan, ouvrier. Sur tous ces points, les différences entre zone rurale et zone urbaine sont peu marquées.

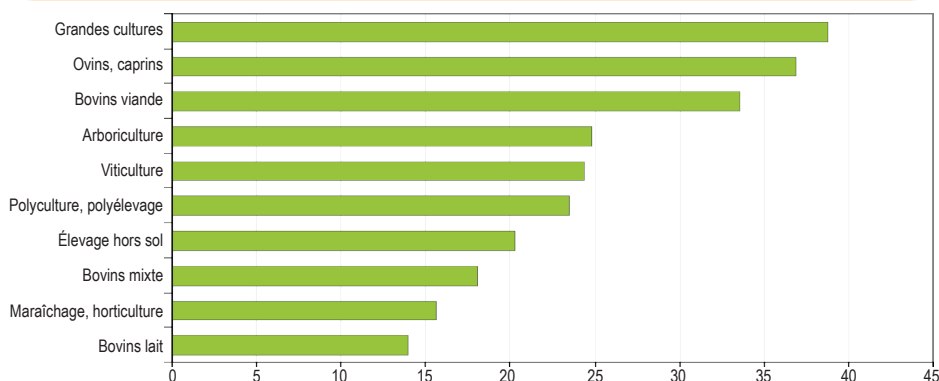
## Une question de poids dans le territoire

Les surfaces agricoles occupent globalement la même part du territoire en zone rurale et en zone urbaine : un tiers exactement. Ce résultat, qui va à l'encontre des idées reçues, n'est paradoxal qu'en apparence : il suffit de regarder une carte de l'occupation du sol régional pour s'en

\*Cf. définitions

### Pluriactivité des chefs d'exploitation : du simple au triple selon les productions

(part des chefs pluriactifs dans l'effectif total par Otex)



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

convaincre. Ce qui caractérise en effet nombre de communes rurales rhônalpines, n'est pas tant l'importance des surfaces agricoles que celle de la forêt (qui couvre au total 40 % du territoire régional), et, dans une moindre mesure, des espaces naturels. Ces surfaces non agricoles compensent en zone rurale l'importance des surfaces artificialisées des communes urbaines.

Si le poids physique de l'agriculture est le même en zone rurale et urbaine, il n'en est pas de même pour son poids social. L'emploi agricole permanent dans les exploitations agricoles représente au bas mot 10 % de l'emploi total dans l'ensemble de

la zone rurale, contre seulement 1 % dans la zone urbaine. Par ailleurs, l'agriculture crée de nombreux emplois induits, notamment dans les industries agroalimentaires.

En définitive, les différences structurelles entre l'agriculture des villes et l'agriculture des champs sont plutôt minces : davantage de maraîchage-horticulture par ci, un peu moins de circuits courts par là... L'agriculture urbaine ou périurbaine, si elle existe, se distingue surtout de son homologue rurale par son poids bien moindre dans l'économie générale des territoires. ■

## Définitions – Méthodologie

**Unité urbaine** : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

**Commune urbaine** : plus de 50 % de la population communale vit dans une unité urbaine.

**Commune rurale** : plus de 50 % de la population communale vit hors de toute unité urbaine.

**Zone urbaine (rurale)** : ensemble des communes urbaines (rurales).

**SAU** : Surface agricole utilisée : est constituée de l'ensemble des terres de l'exploitation dédiées à l'activité agricole. La SAU comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes, les fleurs, les cultures permanentes, les jachères, les jardins et les vergers familiaux.

**Potentiel agricole** : valeur théorique de la production d'une exploitation (ou production brute standard), calculée à partir de coefficients moyens attribués à chaque hectare de culture et chaque tête de cheptel.

**Orientation technique d'une exploitation (Otex)** : production dominante, fondée sur le potentiel agricole.

**Circuit court** : vente directe du producteur au consommateur, ou vente avec un seul intermédiaire.

**Activités de diversification** : activités lucratives réalisées sur l'exploitation sans être directement agricoles (transformation de produits agricoles, agrotourisme...).

**Exploitant** : le terme exploitant est utilisé ici, par simplification, à la place de "chef d'exploitation ou coexploitant".

**Profession principale et activité secondaire** : l'activité est principale ou secondaire par rapport à l'individu, et non par rapport au ménage ; la réponse est déclarative.

**Actifs familiaux** : chefs d'exploitation, coexploitants, conjoints non coexploitants, autres actifs familiaux.

**Pluriactif agricole** : personne active sur l'exploitation (salarisée ou non), ayant une profession principale ou une activité secondaire non agricole ; les retraités poursuivant une petite activité agricole ne sont pas considérés comme des pluriactifs.

**Emploi dans les exploitations agricoles** : dans la présente analyse, l'emploi dans les exploitations agricoles représente les actifs agricoles permanents recensés dans les exploitations, salariés ou non, déduction faite des pluriactifs dont l'activité agricole est secondaire, et des retraités. Ce chiffre constitue donc une estimation très minimale, d'autant qu'il n'inclut pas les saisonniers. Si on comptabilise les pluriactifs dont l'activité agricole est secondaire, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total passe de 10 à 14% en zone rurale, elle reste de 1% en zone urbaine.

© AGRESTE 2014

Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective  
Cité Administrative - BP 3202 - 165, rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03  
Tél. : 04 78 63 25 35 - Fax : 04 78 63 34 37  
courriel : [sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Gilles Pelurson

Rédaction : Annabelle Schaffner

Cartographie : Laurent Hivert

Composition : Sersip Rhône-Alpes

Photos : ©Draaf Rhône-Alpes, ©Annabelle Schaffner

Impression : Atelier Barbet de Jouy

N° CPPAP : 1260 AD

ISSN : 1295 - 9049

Dépôt légal : Octobre 2014

Prix : 3,50 €